

1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA COMPAGNIE

Nom du produit : IPCO Emit Herbicide
N° De Code du Produit : 34600
Utilisation du produit : Produits agrochimiques/Herbicide
Fabricant/Fournisseur : LA COOPÉRATIVE INTERPROVINCIALE LIMITÉE
945, rue Marion
Winnipeg, Manitoba
R2J 0K7
www.ipco.ca
Entrée en vigueur : 22/09/2022
Ce produit est homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Classé selon la version 5 du SGH de l'ONU.
Dangers physiques : Aucun
Irritation de la peau : Catégorie 2
Sensibilisant cutané : Catégorie 1B
Toxicité aiguë (Oral) : Catégorie 4
Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4
Dangereux pour l'environnement aquatique, aiguë : Catégorie 1

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur: AVERTISSEMENT
Déclarations de danger : Provoque une irritation de la peau. Peut provoquer une réaction cutanée allergique. Nocif en cas d'ingestion. Nocif si inhalé. Très toxique pour la vie aquatique.
Conseils de prudence : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des lunettes de protection ou un écran facial pendant le mélange et le chargement. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les retirer. Après utilisation, se laver les mains et toute autre partie de la peau exposée. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation Utiliser seulement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Nocif en cas d'ingestion.
Ce produit contient un ingrédient actif et des distillats de pétrole qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

COMPOSANT	NUMÉRO D'ENREGISTREMENT CAS	% (W/W)
MCPA 2-ethylhexyl ester	29450-45-1	27.5-29.5%

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Limitée ; Pour de plus amples renseignements, composer le 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :22/09/2022

PCP#34600

Page 1 de 7

Synonymes chimiques : MCPA 2EH; 2-ethylhexyl 2-(4-chloro-2-methylphenoxy) acetate; 2-ethylhexyl (4-chloro-2-methylphenoxy)acetate

Octanoate de bromoxynil 1689-99-2 26.0-28.0%

Synonymes chimiques : 2,6-dibromo-4-cyanophenyl octanoate

Solvant naphta (pétrole), lourd aromatique, appauvri en naphtalène 64742-94-5 23.5-25.0%

Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester 81406-37-3 9.9-11.4%

Synonymes chimiques : fluroxypyr MHE; fluroxypyr-meptyl; 1-méthylheptyl [(4-amino-3,5-dichloro-6-fluoro-2-pyridinyl)oxy]acetate

D'autres ingrédients sont considérés comme non dangereux.

4 : PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion:	Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'être informé par un centre anti-poison ou un médecin. Ne pas donner de liquide à la personne. Ne faites rien par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de peau ou d'habillement:	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Si les yeux sont ouverts:	Rincez lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles de contact, si présent, après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer les yeux. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'inhalation:	Déplacer la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appelez le 911 ou une ambulance, puis faites une respiration artificielle, de préférence par bouche à bouche, si possible. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils supplémentaires.
Conseils généraux :	Prenez le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et le numéro d'enregistrement du produit antiparasitaire avec vous, lors de la recherche d'un contact médical.

NE PAS faire vomir. Ce produit contient des distillats de pétrole. Les vomissements peuvent causer une pneumonie par aspiration. Pas d'antidote spécifique. Employer des soins de soutien. Des concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes de surexposition au MCPA peuvent inclure des troubles de l'élocution, des contractions musculaires, des secousses et des spasmes, une bave, une hypotension et une perte de conscience. Traiter symptomatiquement.

5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Brouillard d'eau, mousse d'alcool, dioxyde de carbone, produit chimique sec.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie :	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets lorsqu'ils combattent les incendies de produits chimiques. Minimiser et contenir les eaux de ruissellement.
Point d'éclair :	100°C
Conditions d'inflammabilité :	Non classé comme un liquide combustible, mais peut brûler dans des conditions d'incendie.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 22/09/2022

PCP#34600

Page 2 de 7

Produits de décomposition dangereux :	En cas d'incendie, peut produire des gaz tels que le bromure d'hydrogène ou d'autres composés de brome, du chlorure d'hydrogène, des oxydes d'azote et des oxydes de carbone.
National Fire Protection Association (NFPA) Note de danger :	Santé : 2 Inflammabilité : 1 Réactivité : 0 Échelle des dangers : 0 = Minimum 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Sérieux 4 = Grav

6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Utilisez l'équipement de sécurité et les procédures appropriées à la taille du déversement. Gardez les personnes inutiles loin.
Précautions pour la protection de l'environnement:	Éviter le ruissellement dans les eaux naturelles et les égouts.
Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage:	Entourez et absorbez les déversements avec des matériaux inertes tels que la perlite, la sciure de bois, les granules d'argile, la vermiculite, le sable ou la saleté. Contenir tous les matériaux affectés dans un conteneur fermé et étiqueté pour une élimination appropriée. Isoler d'autres déchets. Nettoyer la zone contaminée, comme les surfaces dures avec du détergent et de l'eau, la collecte de la solution de nettoyage pour une élimination appropriée. Les grands déversements sur le sol ou des surfaces similaires peuvent nécessiter l'élimination du sol supérieur.

7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention :	Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des lunettes de protection ou un écran facial pendant le mélange et le chargement. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les retirer. Après utilisation, se laver les mains et toute autre partie de la peau exposée. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.
Entreposage :	Conserver le récipient bien fermé à l'écart des semences, des engrais, des plantes et des aliments. Peut être stocké à n'importe quelle température. Bien agiter avant d'utiliser.

8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Lignes directrices pour l'exposition:

Composante	TWA*	STEL**	Référence / Note
MCPA 2-ethylhexyl ester	N/E	N/E	Pas trouvé
Octanoate de bromoxynil	0.21 mg/m ³	N/E	Recommandation du fournisseur
Solvant naphta (pétrole), lourd aromatique, appauvri en naphthalène	50 mg/m ³	N/E	Recommandation du fournisseur
Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester	10 mg/m ³	N/E	Recommandation du fournisseur

* Moyenne pondérée dans le temps, 8 heures, sauf indication contraire.

** Limite d'exposition à court terme

NE = Non établi

Reportez-vous à l'étiquette du produit approuvé pour obtenir des conseils supplémentaires sur le contrôle de l'exposition

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 22/09/2022

PCP#34600

Page 3 de 7

Contrôles d'ingénierie :	Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.
Équipement de protection individuelle:	Lunettes ou écran facial, chemise à manches longues, pantalon long, chaussettes, chaussures et gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les retirer.

9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence (état physique, couleur, etc.) :	Liquide ambre clair
Odeur:	Semblable aux hydrocarbures
Seuil de l'odeur:	Pas disponible
pH :	4.2 (1% w/w dilution)
Point/intervalle de fusion/ point de congélation :	~-20C
Point/intervalle d'ébullition:	>185C (Octanoate de bromoxynil)
Point d'éclair:	100 °C
Taux d'évaporation:	<0.01 (n-butyl acetate = 1) (solvant)
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non applicable
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité :	LIE = 0.7, UEL = 5.6 vol. % in air (solvant)
Pression de vapeur:	4.0 Pa @ 20C (solvant) < 10-7 Pa @ 25C (Octanoate de bromoxynil) 5.7 x 10-3 mm Hg @ 25C (MCPA 2EH) 1.349 x 10-3 mPa @20C (fluroxypyr MHE)
Densité de vapeur :	5.6 @ 101 kPa (air = 1) (solvant)
Densité relative:	1.135 @ 20C
Le produit de la solubilité:	Négligeable dans l'eau, émulsifiable très soluble dans les solvants organiques
Coefficient de partage (n- octanol/eau):	logP = 5.9 @ pH 7, 25C (Octanoate de bromoxynil) logP = 6.8 (MCPA 2EH) 5.04 @ pH 7 (fluroxypyr MHE) logP =
Température d'auto- inflammation:	Pas disponible
Température de décomposition:	>60C (fluroxypyr MHE)
Viscosité, cinématique:	36.75 cSt @ 20C

10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité:	Non réactif.
Stabilité chimique :	Stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.
Possibilité de réactions dan- gereuses:	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter :	Chaleur excessive. Ne pas entreposer près de la chaleur ou de la flamme.
Matières incompatibles :	Éviter le contact avec des agents fortement acides, basiques ou oxydants.
Produits de décomposition dangereux :	En cas d'incendie, peut produire des gaz tels que le bromure d'hydrogène ou d'autres composés de brome, du chlorure d'hydrogène, des oxydes d'azote et des oxydes de carbone.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 22/09/2022

PCP#34600

Page 4 de 7

11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables:	Inhalation, ingestion, contact avec la peau et les yeux.
Symptômes d'exposition :	Contact avec les yeux : Peut provoquer une irritation des yeux, généralement de degré minime. Provoque des rougeurs et des déchirures. Contact avec la peau : Provoque une irritation de la peau. Peut provoquer une réaction cutanée allergique. Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Peut causer : maux de tête, étourdissements, nausées, vomissements, irritation gastro-intestinale, douleur abdominale, dépression du système nerveux central, perte temporaire de coordination musculaire, diminution de la tension artérielle, fatigue, faiblesse musculaire, spasmes musculaires, inconscience, insuffisance respiratoire ou, dans les cas extrêmes. Inhalation : Nocif par inhalation. Les vapeurs peuvent causer de la toux, des brûlures, des maux de tête, des étourdissements, une irritation des voies respiratoires et des symptômes semblables à ceux de l'ingestion.
Conditions médicales aggravées par l'exposition :	L'exposition cutanée peut aggraver les problèmes cutanés préexistants. L'inhalation de brouillard peut aggraver les conditions respiratoires préexistantes.
DL50 aiguë par voie orale:	550 mg/kg (Rat, femelle)
DL50 dermique aiguë:	>5000 mg/kg (Rat, mâle & femelle)
Inhalation aiguë CL50:	>2.1 mg/l (Rat, mâle & femelle, exposition de 4 heures, seulement nez)
Corrosion / irritation de la peau:	Modérément irritant pour la peau (lapin)
Dommage ou irritation des yeux graves:	Légèrement irritant pour les yeux (Lapin)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Sensibilisant cutané potentiel (cochon d'Inde)
Mutagenicité des cellules germinales:	Le poids de la preuve est que le MCPA et le bromoxynil ne sont pas mutagènes. Le fluroxypyr ne montre aucune preuve de génotoxicité. Les produits similaires au composant hydrocarbure ne sont pas considérés comme mutagènes.
Cancérogénicité:	Le bromoxynil phénol a été classé par l'EPA des Etats-Unis dans le groupe C, carcinogène possible pour l'homme. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) énumère l'exposition aux herbicides chlorophénoxy comme étant possiblement cancérogène pour les humains (groupe 2B), la catégorie des preuves limitées de cancérogénicité chez les humains. Le MCPA n'était pas cancérogène pour les rats et les souris dans les études d'alimentation au cours de la vie. Le fluroxypyr ne montre aucune preuve de cancérogénicité. Les produits similaires au composant hydrocarbure ne sont pas considérés comme mutagènes et sont peu susceptibles de provoquer des tumeurs.
Toxicité pour la reproduction:	Des études de reproduction animale avec le MCPA, le bromoxynil phénol et l'octanoate de bromoxynil indiquent qu'il n'y a pas de sensibilité accrue des jeunes par rapport aux animaux maternels. Le fluroxypyr ne montre aucune preuve de toxicité pour la reproduction.

12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité:	Les données proviennent d'études de laboratoire menées sur le MCPA-2-éthylhexyle technique. Invertébré aquatique : CL50 après 48 heure (mg a.e./L)... 0.28 (Daphnia) Poisson: CL50 après 96 heures (mg a.e./L)...3.2(Truite arc-en-ciel), >3.2 (Crapet arlequin) Algues: CE550 (mg a.e./L) après 120 heures...0.25 (Selenastrum), 1.2 (Navicula), 0.085 (Skeletonema) Oiseaux: DL50 orale (mg/kg) >2250 (Bobwhite); Dietary LD50> 3800 (Bobwhite),> 930 (Colvert) (mg ea/kg pc /j) Abeilles: DL50 orale > 250 µg 500 g/L MCPA 2EH formulation /abeille Abeilles: Contact DL50 > 210 µg 500 g/L formulation MCPA 2EH /abeille
--------------	--

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 22/09/2022

PCP#34600

Page 5 de 7

Les données proviennent d'études en laboratoire menées sur Octanoate de bromoxynil technical.

Invertébré aquatique : CL50 après 48 heure (mg a.e./L)... 0.46 (Daphnia)

Poisson: CL50 après 96 heures (mg a.e./L)...0.041 (Truite arc-en-ciel), 0.06 (Crapet arlequin)

Algues: CE550 (mg a.e./L) après 120 heures...0.22 (Selenastrum), 0.043 (Navicula)

Oiseaux: DL50 orale (mg/kg)...170 (Bobwhite), 2350 (Colvert), Dietary LC50 (5-jour ppm , 1315 (Bobwhite), 2150(Colvert)

Abeilles: DL50 > 100 µg/abeille (48 h contact), >119.8 µg/bee (96 h orale)

Les données concernent l'ester 1-méthylheptylique du fluroxypyr technique, d'après des sources publiées.

Invertébré aquatique : CL50 après 48 heure (mg a.e./L) > 0.09 (limite de solubilité) (Daphnia)

Poisson: CL50 après 96 heures (mg a.e./L) > 0.09 (limite de solubilité) (Truite arc-en-ciel)

Algues: CE550 (mg a.e./L) après 120 heures > 0.09 (limite de solubilité) (Selenastrum), 0.093 (Navicula)

Oiseaux: DL50 orale (mg/kg) > 2000 (Colvert et Bobwhite)

Abeilles: Orale et Contact DL50 >100 µg / abeille

Persistence et dégradabilité:

Le MCPA 2EH s'hydrolyse rapidement en acide parent-MCPA. Le MCPA est dégradé par voie microbienne avec une demi-vie typique (ester et acide) de 5 à 20 jours. Persistant dans les environnements anaérobies. L'octanoate de bromoxynil se dégrade facilement en phénol bromoxynil par hydrolyse abiotique, dégradation photolytique et métabolisme à médiation microbienne, dans des environnements aérobies et anaérobies. Les demi-vies représentatives du sol sont de 2 jours pour l'octanoate et de 14 jours pour le phénol. Le fluroxypyr MHE est rapidement converti en acide fluroxypyr dans tous les types de sol. Le fluroxypyr est dégradé microbien avec des demi-vies représentatives du sol pour le fluroxypyr et l'acide de 11 à 38 jours.

Mobilité dans le sol:

Le MCPA et le bromoxynil ont un potentiel de mobilité modéré à élevé, mais se dégradent rapidement. Les études sur le terrain avec le fluroxypyr ne démontrent aucune évidence de lessivage significatif.

Potentiel de bioaccumulation:

Le MCPA et le fluroxypyr ont un potentiel négligeable. L'octanoate de bromoxynil peut se bioaccumuler mais dépérir.

13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION TIONS

Méthodes d'élimination:

Pour plus d'informations sur l'élimination des produits non utilisés et indésirables, contactez le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

Ne réutilisez pas le récipient dans un but quelconque. Le cas échéant, renvoyer le contenant conformément au programme de retour. Si un récipient recyclable, jetez-le sur un site de collecte de conteneurs. Contactez un distributeur local, un concessionnaire ou une municipalité pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant de prendre le récipient sur le site de collecte, rincer trois fois ou sous pression le contenant vide en ajoutant des rinçages au réservoir de pulvérisation et rendre le récipient inapproprié pour une utilisation ultérieure. S'il n'y a pas de site de collecte de conteneurs dans votre région, jetez le conteneur conformément aux exigences provinciales.

14 : INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Description canadienne du TMD (route et rail):

UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.O.S., (MCPA Ester, bromoxynil, fluroxypyr), Classe 9, GE III, Polluant marin.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 22/09/2022

PCP#34600

Page 6 de 7

L'article 1.45.1 du Règlement sur le TMD prévoit une exemption de la documentation et des marques de sécurité seulement pour ce produit et seulement lorsqu'il est transporté par un véhicule routier ou ferroviaire.

Description du DOT des États-Unis:

<119 gallons par paquet terminé : Non réglementé

≥ 119 mais <300 gallons par emballage terminé : UN 3082, Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.o.s., (ester de MCPA, octanoate de bromoxynil), 9, III, polluant marin, RQ

≥ 300 gallons par paquet complété : UN 3082, Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.o.s., (ester de MCPA, octanoate de bromoxynil), (naphtalène), 9, III, polluant marin, RQ

IMDG:

No ONU 3082, Substance dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.o.s., (ester de MCPA, octanoate de bromoxynil), 9, III, polluant marin

IATA:

No ONU 3082, Substance dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.o.s., (ester de MCPA, octanoate de bromoxynil), 9, III, polluant marin

15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Numéro d'enregistrement de *la Loi sur les produits antiparasitaires* : 34600

Lire l'étiquette approuvée, autorisée en vertu de la *Loi* sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la *Loi* sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :



AVERTISSEMENT POISON
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU
IRRITANT OCULAIRE ET CUTANÉ

SIMDUT exempté.

16 : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Date de revision: 22/09/2022 (Nouvelle FDS)

Avis: Les renseignements ci-inclus sont fournis de bonne foi au service du client. Quoique ces renseignements aient été obtenus de sources reconnues fiables, la Coopérative Interprovinciale Limitée ne peut pas garantir sa fiabilité et n'assume aucune responsabilité pour les conditions qui peuvent découler de son utilisation.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 22/09/2022

PCP#34600

Page 7 de 7